

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 JANVIER 2017**

Présents : CHAMBARD F, CROISSANT A, DUBOIS F, GRICOURT P, MEGARD J, NOUVELOT C, PETITJEAN B, SAFFREY C, QOCHIH Z, ROBIN M, WOLFF JC.

Absents excusés : JAILLET J, PASCOA J

Mme SAFFREY C. a été nommée secrétaire de séance.

2 administrés présents

---

*Ouverture de la séance à 20h00*

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du mardi 13 décembre 2016.  
Approbation à l'unanimité des membres présents.

---

Droit de préemption : la commune a reçu 2 demandes pour délibérer sur des droits de préemption :

-vente d'une maison, sur Chaloz

-vente d'une maison, rue des Ecoles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ne souhaite pas préempter sur ces deux maisons.

Admission en non-valeur recettes non-reçues : suite au rendez-vous avec le trésorier, celui-ci propose que la commune inscrive au budget 2017 l'admission en non-valeur de loyers restés impayés d'une locataire non solvable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget 2017 cette dépense de 3788.96€ mais n'abandonne pas pour autant le recouvrement des recettes quand la locataire sera de nouveau solvable.

-Subvention voyage scolaire : Des parents se sont présentés en mairie afin de demander une subvention pour un voyage scolaire en Italie, organisé par le collège Briand.

Coût du voyage par enfant 304€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les 15% sur le coût total du voyage.

Le conseil municipal souhaite de plus, que tous les élèves concernés puissent bénéficier de cette subvention. La secrétaire de mairie prendra donc contact avec le collège pour connaître le nom des élèves de Chilly le Vignoble inscrits à ce voyage.

-Outillage de Saint Etienne : la mairie a été sollicitée par le camion d'outillage de Saint Etienne pour une présence sur la commune le dimanche 29 janvier. La somme de 150€ a été demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette demande et ainsi que le montant de la location.

-Travaux de la berge : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une berge s'était effondrée en mai 2016 suite aux inondations mais comme cet effondrement est arrivé tardivement, il n'a pas pu être déclaré en catastrophe naturelle.

La communauté d'agglomération va lancer un appel d'offres ; un premier devis estimatif de 150 000€ est annoncé.

Monsieur le Maire propose de rencontrer les différents acteurs au niveau de ECLA afin d'essayer de baisser le taux de participation de la commune.

Ce sinistre, répertorié dans la nomenclature « ouvrage d'art » sera pris en charge par ECLA mais avec une participation de la commune à 40%. Monsieur le Maire rencontrera le Président d'ECLA afin de lui exposer l'importance de ces travaux mais surtout le coût qui engendrera une dépense loin d'être anodine pour la commune.

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle que ECLA dispose de la compétence Rivière et qu'il faudrait faire le point sur cette compétence.

Monsieur le Maire, prendra également rendez-vous avec la Préfecture et le Conseil Départemental pour connaître les aides que l'Etat et le Département peuvent apporter à la commune.

- Rénovation des logements communaux : avancement des travaux

Les travaux des logements se poursuivent et n'accusent pas de retard.

Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint demande à Madame la 3<sup>ème</sup> adjointe, membre du bureau du SIER, de solliciter le syndicat des eaux pour l'établissement d'un devis de branchements pour les logements depuis la grande rue via la cave.

En effet, le projet proposé par le SIER prévoit une arrivée qui nécessiterait de faire une tranchée sur le parking de la mairie.

Le Conseil Municipal souhaite une autre option car le parking a été refait récemment.

- Fondation du patrimoine :

Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint informe le conseil municipal que des dépliants seront joints aux bulletins municipaux qui seront distribués dans la semaine à venir afin d'informer un maximum les habitants de Chilly le Vignoble.

- Cérémonie des vœux : bilan

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe remercie les bénévoles qui ont participé à la mise en place du décor, aux préparations culinaires ainsi qu'au service durant la cérémonie.

- Bulletin municipal : information

Le bulletin municipal a été imprimé et sera distribué prochainement.

- Mobilier urbain :

Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe informe le conseil municipal que les panneaux d'affichage seront installés une fois les températures plus clémentes et les barrières devant la mairie devraient également être terminées.

Mr Croissant demande s'il ne serait pas bon d'installer des panneaux d'information temporaires à proximité des nouvelles installations de la commune afin de tenir informés les habitants.

- Commission voirie : désignation de membres supplémentaires

Mme la 3<sup>ème</sup> adjointe souhaiterait que de nouveaux membres rejoignent la commission suite à plusieurs départs.

Elle soumet la proposition d'une administrée qui travaille dans le domaine.

Le Conseil Municipal valide et accepte cette proposition.

- Internet : évolution du dossier

Monsieur le Maire et Monsieur Robin ont rencontré Mr Verpillat, service aménagement numérique du Conseil Départemental afin que celui-ci les informe des modalités et marche à suivre dans le lancement de l'appel d'offre pour la montée en réseau sur la commune.

En effet, l'arrivée de la fibre optique est envisagée mais non datée. Le choix de la commune est donc restreint et les frais des travaux lui incombent. Un coût approximatif a été estimé à 107 000€.

Il est nécessaire de débiter au plus vite la procédure car le besoin d'un débit correct est prioritaire pour tous.

Le conseil municipal approuve la demande de Monsieur le Maire de procéder à une publication de déclaration préalable auprès de l'ARCEP (Autorité De Régulation des Communications Electroniques et des Postes)

Monsieur le Maire propose ensuite la création d'une commission pour suivre ce dossier.

Les membres suivants sont désignés : Mme Qochih Zora, Mr Croissant Arnaud, Mr Robin Michel, Mr Jolivet Félix et Mr Petitjean Philippe.

La date de la première réunion est fixée au vendredi 03 février à 18h15 en mairie.

- Zone humide :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une visite aura lieu le samedi 04 février à 10h30 avec les élus de Courbouzon et Jura Nature Environnement pour une présentation du site et du projet le concernant.

## **Informations diverses**

### - Dates et organisation des élections 2017

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections :

#### Présidentielles

Se sont proposées pour la permanence du 23 avril 2017 :

Matin de 08h à 13h : Frédérique Chambard, Zora Qochih, Béatrice Petitjean

Après-midi de 13h à 18h : Françoise Dubois

Se sont proposées pour la permanence du 07 mai 2017 :

Matin de 08h à 13h : Frédérique Chambard

Après-midi de 13h à 18h : à définir

#### Législatives

Se sont proposées pour la permanence du 11 juin 2017 :

Matin de 08h à 13h : Frédérique Chambard, Zora Qochih, Béatrice Petitjean

Après-midi de 13h à 18h : Françoise Dubois

Se sont proposées pour la permanence du 18 juin 2017 :

Matin de 08h à 13h : Frédérique Chambard, Zora Qochih

Après-midi de 13h à 18h : à définir

### -Mutualisation des équipements

Madame la 3<sup>ème</sup> adjointe informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré les communes de Montmorot, Saint-Didier, et l'Etoile dans le cadre de la mutualisation des achats de papeterie ou produits entretien.

Cette démarche permettrait de négocier des coûts moindres de la part des fournisseurs.

La commune de Montmorot propose, par convention, la location de son matériel d'espaces verts et matériel de voirie et de signalisation et une mise à disposition à titre gratuit de son matériel (barrières, tables et bancs de buvette, tableau électrique, etc...) y compris pour les associations de la commune qui en feraient la demande.

### -Assainissement de 2 propriétés rue du Moulin

Mme la 3<sup>ème</sup> adjointe a rencontré Mme Demaimay, de la Régie d'Assainissement, concernant le contrôle du réseau de deux propriétés rue du Moulin. Celles-ci sont actuellement en assainissement non collectif. Les propriétés vont recevoir prochainement le compte-rendu de visite et les préconisations à mettre en œuvre pour éviter les rejets pollués dans la rivière.

Par ailleurs, Mme la 3<sup>ème</sup> adjointe ajoute que le raccordement au réseau d'assainissement de la rue du moulin est possible avec l'installation d'une pompe de refoulement commune aux deux propriétés (coût aux frais des propriétaires) et un raccordement au réseau avec traversée du pont. Un devis doit également être adressé aux propriétaires par la Régie d'assainissement.

-Ambroisie : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré différentes personnes du lotissement et que celles-ci seraient prêtes à signer une attestation pour signifier que la commune assure bien son devoir de prévention auprès des habitants et est vigilante sur la prolifération de cette plante. Ces attestations accompagneront la réponse à Monsieur le Préfet

-Commission finances : prochaine réunion prévue le jeudi 09 mars 2017 en vue de l'élaboration du budget.

Clôture de la séance à 22h30

### **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Judi 23 février 2017 à 20h**

CHILLY-LE-VIGNOLE, le 02 février 2017

Le Maire

Philippe GRICOURT

